



REGARDS DU SUD
20° RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES
de TOURRETTE-LEVENS

CONCOURS DIAPORAMAS 2022

REGLEMENT

A lire attentivement

ARTICLE 1 PRESENTATION

Dans le cadre des **20° Rencontres de Tourrette-Levens**, Avec l'appui de la **FPF** française, l'Association Regards du Sud organise un Concours audio-visuel ouvert à **tous les membres des Photos-Clubs adhérents à l'URPPACA et à la FIAC Italienne**

(les œuvres en italien sont admises ... les sous/titres sont les bienvenus)

ARTICLE 2 SELECTION DES OEUVRES

Chaque participant pourra présenter **2 diaporamas maximum**.

Les œuvres proposées (images fixes en fondu) ne devront pas excéder **12 minutes**.

Les incrustations vidéo seront acceptées si elles ne dépassent pas 10 % de la durée totale du montage.

Leurs fichiers seront présentés ... soit sous forme **EXE**, soit en **vidéo** (compatible avec **windows 10**)

Attention : Les séries sonorisées (sans commentaires) sont exclues de ce concours

Sauf autorisation de leur Auteur, les œuvres reçues seront effacées en clôture des Rencontres.

ARTICLE 3 ENVOI

Chaque œuvre sera adressée par **WeTransfer** à : **mauriceberardi.musidia@orange.fr** ... accompagnée Impérativement de sa fiche d'identification (voir pièce jointe)... **avant le 1° octobre 2022**.

Tout dossier incomplet ... ou non conforme au règlement sera systématiquement rejeté.

***Les frais de participation sont de 10 euro par envoi**. Un chèque libellé au nom de **REGARDS DU SUD** doit être adressé à : Maurice BERARDI – 215 chemin de la Plaine – 06790 ASPREMONT.

Il ne sera encaissé que si le candidat est retenu lors de la Présélection (voir article 4).

● **Les adhérents 2022 de l'Association Regards du Sud sont exonérés** : voir fiche d'identification

ARTICLE 4 SELECTION & JURY

Le Concours étant projeté en **séance publique**, et en cas de trop forte participation, **REGARDS du SUD** se réserve le droit de procéder à une présélection des œuvres présentées.

Un jury composé d'Artistes & de Professionnels - assistera à cette séance pour désigner les lauréats des montages en compétition. La projection aura lieu le **SAMEDI 29 octobre 2022 à 16 heures – Salle Maurice COURET** – elle sera suivie de la soirée de gala sur réservation (programme à venir) . La remise des prix de tous les concours aura lieu le **DIMANCHE 30 OCTOBRE 2022 à 15 heures – Salle Maurice Couret** .

ARTICLE 5 ENGAGEMENTS

Le candidat s'engage à être présent lors de cette remise de prix

Attention : en cas d'absence - *sauf cas de force majeure* - et s'il est désigné comme lauréat par le jury, le prix qui lui est affecté sera systématiquement remis au **Lauréat présent**, figurant à la suite, dans l'ordre des notations .

Le Candidat s'engage également :

- 1) à ne présenter aucune œuvre contraire à la décence ou au bon goût, mettant en cause l'intégrité de toute personne (*physique ou morale*) .
- 2) à présenter une création personnelle, libre de tout droits de propriétés que pourraient détenir des Tiers .
- 3) à autoriser que son nom soit cité sur documents de presse ou autres médias .
- 4) à respecter tous les termes de ce règlement

ARTICLE 6 ASSURANCES

L'Association **REGARDS DU SUD** décline toute responsabilité en cas de fausses informations ou de quelque préjudice que ce soit intervenu lors du transfert ou lors de la projection publique des œuvres en concours.